

# LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

**ORGANISATEUR(S) :** MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE DIJON

**THÈME :** LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 Présentielle

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

## DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Connaître les obligations d'assurance et les responsabilités civile et pénale des dirigeants bénévoles.

### DATE(S) DE LA FORMATION

**07 novembre 2024**  
10h-12h

### LIEU DE LA FORMATION

32 boulevard Eugène Fyot  
Mairie annexe des Bourroches  
21000 Dijon

### POUR S'INSCRIRE

 [maisondesassociations@ville-dijon.fr](mailto:maisondesassociations@ville-dijon.fr)

 <https://eservices.dijon.fr/Pages/Doodle/...>

### STRUCTURE FORMATRICE

 Maison Des Associations de la ville de Dijon

 Voir la présentation de cette structure